



*Affaires acadiennes et francophones*  
*Loi sur les services en français*

# RAPPORT ANNUEL

2015-2016



*Loi sur les services en français*  
**Rapport annuel**  
**2015-2016**



## **Table des matières**

Message du premier ministre .....	1
La <i>Loi sur les services en français</i> .....	3
Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone .....	4
Les coordonnateurs des services en français .....	5
Les priorités de la communauté acadienne et francophone .....	6
La capacité du gouvernement .....	7
La reddition de compte .....	8
Les activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones .....	10
Les progrès réalisés par les institutions gouvernementales .....	11
Les progrès à venir .....	16



## Message du premier ministre

La collaboration entre le gouvernement provincial et la communauté acadienne et francophone a permis l'élaboration et l'adoption de la *Loi sur les services en français* en 2013. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la *Loi* depuis sa promulgation, tout en harmonisant les priorités de la communauté avec la capacité du gouvernement à offrir des services répondant à ces priorités.

Le présent rapport met l'accent sur le rendement des services en français pour l'exercice financier 2015-2016. Il offre une vue d'ensemble des activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones. Les contributions des 20 institutions gouvernementales assujetties à la *Loi* en matière de programmes et de services offerts sont également présentées, et une mise à jour des plaintes reçues ainsi que des travaux du Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone est donnée.



L'année 2015-2016 a été marquée par le renforcement des liens unissant le gouvernement et la communauté, ce qui a permis de créer une base solide qui pourra faire avancer la mise en œuvre de la *Loi*. La prochaine étape consistera à consolider notre vision partagée dont le but ultime est l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard.

C'est en travaillant ensemble que nous bâtirons un avenir prospère pour notre communauté.

Le tout respectueusement soumis,

  
H. Wade MacLauchlan

Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard  
Ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones

## La Loi sur les services en français

La *Loi sur les services en français* est en vigueur depuis le 14 décembre 2013; l'exercice 2015-2016 représente la deuxième année financière complète de sa mise en œuvre. La *Loi* et son *Règlement général* mettent en place des obligations claires en ce qui a trait à la prestation de services en français. Soulignons que la *Loi* s'appuie sur le principe de l'harmonisation des priorités de la communauté acadienne et francophone en la matière avec la capacité du gouvernement d'offrir ces services.



La *Loi* permet la désignation de services et établit des obligations quant à la prestation des services désignés, soit qu'ils doivent être offerts en français ou en anglais au choix de la personne et dans une qualité comparable dans les deux langues. La désignation de services est déterminée par les institutions gouvernementales, tenant compte des priorités de la communauté, et se fait par règlement.

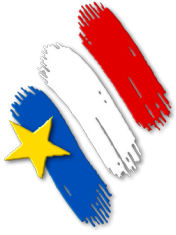
Pour ce qui est de la correspondance et des consultations publiques, la *Loi* stipule que les institutions gouvernementales doivent répondre en français, par écrit, à la correspondance reçue en français, et que lors de consultations publiques, elles doivent offrir au public une occasion d'y participer en français.

La *Loi* établit plusieurs mécanismes pour assurer sa mise en œuvre :

- Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone conseille le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones sur toute question ayant trait à cette communauté dans la province, notamment ses priorités en matière de services en français.
- Chaque institution gouvernementale doit nommer un coordonnateur des services en français devant notamment la conseiller sur la mise en œuvre de la *Loi*.
- Un agent aux plaintes, nommé par le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones, est chargé de traiter les plaintes faites en vertu de la *Loi*.
- Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones est responsable de l'application de la *Loi* et de son règlement. Le Secrétariat fournit aussi un soutien opérationnel et administratif au Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, et préside le Comité des coordonnateurs des services en français, établi par la *Loi*.

De plus, la *Loi* met en place des mesures de reddition de compte qui assurent, de façon annuelle, que le gouvernement effectue une planification en matière de programmes et de services en français; rapporte les plaintes reçues; et dépose un rapport à l'Assemblée législative.

Le *Règlement général*, quant à lui, énumère les 20 institutions gouvernementales assujetties à la *Loi*, définit l'offre active des services désignés et décrit les services désignés.



Les trois services désignés sont :

Service désigné	Institution gouvernementale
Les services offerts en personne à la bibliothèque publique d'Abram-Village, à la bibliothèque publique Dr J.-Edmond-Arsenault (Charlottetown) et à la bibliothèque publique J.-Henri-Blanchard (Summerside)	Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture
La prestation par téléphone et en ligne du service d'information pour les voyageurs (511)	Ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie
Les panneaux de signalisation routière, à l'exception des panneaux d'arrêt et des panneaux électroniques à messages variables	

## Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, qui existe depuis 1977, joue un rôle important dans la mise en œuvre de la *Loi*. Le Comité veille à ce que le gouvernement soit au courant des priorités en matière de services de la communauté acadienne et francophone. Il a aussi comme fonction de conseiller le gouvernement sur la désignation des services, la prestation en français des services désignés et toute autre question concernant la communauté acadienne et francophone de la province.

Le Comité est composé de dix membres, soit un membre pour chacune des six régions acadiennes et francophones (Prince-Ouest, Évangéline, Summerside-Miscouche, Rustico, Charlottetown et Kings-Est) et quatre autres membres, y compris la présidente ou le président. Les membres siégeant au Comité en 2015-2016 étaient :

Colleen Soltermann, présidente  
 Yvonne Deagle, région de Prince-Ouest  
 Claudette Gallant, région Évangéline  
 Josée Arsenault, région Évangéline  
 (à partir du 26 janvier 2016)  
 Béatrice Caillié, région de  
 Summerside-Miscouche  
 Tilmon Gallant, région de Rustico  
 Jacinthe Lemire, région de Charlottetown  
 Rolland Dionne, région de Kings-Est  
 Andy Gallant, membre  
 Mathieu Gallant, membre  
 Maurice Poirier, membre  
 (à partir du 26 janvier 2016)  
 Selina Pellerin, membre



En 2015-2016, les mandats des membres représentant les régions de Summerside-Miscouche et de Prince-Ouest ainsi que d'un membre individuel ont été renouvelés. De plus, deux nouveaux membres, Josée Arsenault (représentante de la région Évangéline) et Maurice Poirier (membre individuel), ont commencé leur premier mandat de trois ans.



Pendant l'année 2015-2016, le Comité s'est rencontré quatre fois en personne et deux fois par téléconférence.

Conformément au mandat que lui donne la *Loi*, le Comité a identifié les priorités de la communauté acadienne et francophone pour l'année financière 2016-2017. Ces priorités sont utilisées par les institutions gouvernementales dans l'élaboration du plan et du rapport annuels que la *Loi* leur demande de préparer.

En vertu de la *Loi*, le Comité a adopté ses premiers règlements administratifs relatifs à son fonctionnement.

Au cours de la période du rapport, le Comité a aussi suivi de près les consultations publiques menées. Dans le cadre des consultations au sujet du renouvellement démocratique, le Comité a recommandé que le mémoire préparé par la Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA), organisme porte-parole de la communauté acadienne et francophone, soit pris en compte.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SSTA, et l'agent aux plaintes, M. Jean-Paul Arsenault, ont eu des échanges avec le Comité au sujet de dossiers importants pour la communauté. Le Conseil d'administration de La Voix acadienne a, quant à lui, fait une présentation aux membres du Comité au sujet de l'organisation.

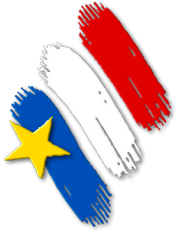
## Les coordonnateurs des services en français

Chaque institution gouvernementale assujettie à la *Loi* doit nommer un coordonnateur des services en français. En raison de la restructuration ministérielle, l'année financière 2015-2016 a vu plusieurs changements au sein des coordonnateurs, mais toutes les institutions gouvernementales se sont assurées d'avoir un coordonnateur.



Les coordonnateurs veillent à l'élaboration des plans et des rapports annuels que les institutions doivent préparer selon la *Loi*. Ils conseillent et appuient leur institution en ce qui touche aux affaires acadiennes et francophones. Ils sont aussi responsables de traiter les plaintes déposées à l'égard de leur institution en vertu de la *Loi*.

La *Loi* prévoit aussi la constitution du Comité des coordonnateurs, présidé par le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones. En 2015-2016, le Comité s'est rencontré quatre fois. Son travail a surtout été consacré à la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.



Au cours de la période du rapport, une nouveauté a été introduite au sein du Comité, soit la sensibilisation aux activités de la communauté acadienne et francophone, et ce notamment grâce à des présentations d'acteurs de la communauté ou encore à des échanges d'information traitant d'activités ou d'initiatives de la communauté.

## Les priorités de la communauté acadienne et francophone

Comme il a été mentionné plus haut, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone est chargé d'informer le gouvernement sur les priorités de la communauté acadienne et francophone.

Au cours de la période du rapport, le Comité a convenu d'identifier les priorités pour l'exercice 2016-2017 en trois volets : 1) les services proposés pour désignation, 2) les services et programmes prioritaires, et 3) les priorités horizontales. Le Comité a fait valider les priorités identifiées pour 2016-2017 par la SSTA et le Réseau des développeurs de la communauté acadienne et francophone, qui ont confirmé l'importance des services identifiés comme étant prioritaires.

Le Comité a ensuite communiqué ces priorités au ministre. Comme prévu dans la *Loi*, cette information a également été transmise aux institutions gouvernementales dans le cadre de l'élaboration des plans annuels pour 2016-2017.

### Voici les priorités de la communauté acadienne et francophone pour 2016-2017 :

#### Services et programmes proposés pour désignation

Services provinciaux aux centres de la petite enfance de langue française  
Programme de partenariat culturel communautaire  
Service en personne aux centres Accès Î.-P.-É. de Wellington, de Charlottetown, de Summerside et de Tignish  
Soins à domicile pour aînés

#### Services et programmes prioritaires

Service de protection de l'enfance  
Programme de soutien aux personnes handicapées  
Programmes pour les aînés (logement, financement du Secrétariat aux aînés)  
Programme d'aide sociale  
Centres d'information touristique (désignation de postes)  
Prêts et bourses pour étudiants

#### Priorités horizontales

Accès à l'information et communications en français  
Identification des employés bilingues

## La capacité du gouvernement

La capacité des institutions gouvernementales à offrir des services en français dépend en grande partie de leur effectif bilingue. La Commission de la fonction publique s'occupe de faire le recensement, parmi la fonction publique et Santé Î.-P.-É., des postes désignés bilingues et des employés bilingues n'occupant pas un poste désigné bilingue. Voici un tableau comparatif des chiffres en date du 31 mars 2014, 2015 et 2016 :



Effectif bilingue au sein du gouvernement de l'Î.-P.-É.	2014	2015	2016
Postes désignés bilingues	119	120	116
Employés bilingues n'occupant pas un poste désigné bilingue <sup>1</sup>	102	110	120
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>230</b>	<b>236</b>

La diminution du nombre de postes désignés bilingues pour 2016 est due à l'élimination de postes temporaires au sein du Bureau du Conseil exécutif et du ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.

Les efforts déployés par la Commission tout au long de l'année 2015-2016 pour recenser les employés bilingues n'occupant pas un poste désigné bilingue ont permis d'ajouter dix employés à la liste.

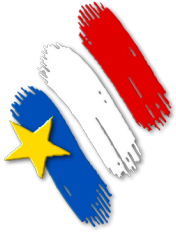
### Voici quelques exemples de postes désignés bilingues :

- adjoint administratif
- agent des normes de sécurité
- agent de traitement des cas d'aide sociale
- préposé aux pensions et aux prestations
- chef de l'équipe de soutien des systèmes de technologie de l'information
- commis judiciaire
- agent de dotation
- agent de service à la clientèle - Accès Î.-P.-É.
- bibliotechnicien de succursale
- directeur de musée
- conseiller en autisme
- traducteur
- orthophoniste
- thérapeute en santé mentale des enfants
- ergothérapeute

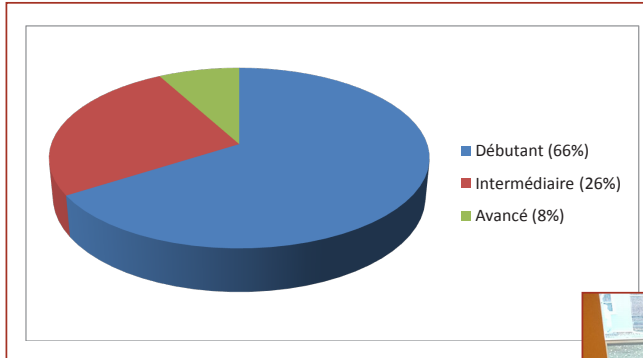
Au cours de la période du rapport, afin d'appuyer l'effectif bilingue, la Commission a offert aux employés désirant se perfectionner en français la possibilité de suivre des cours de langue. Les cours, livrés par le Collège Acadie Î.-P.-É., sont offerts en onze niveaux d'apprentissage et se donnent en classe soit à Charlottetown ou à Summerside, selon les inscriptions. Au total, des employés ont occupé 123 places aux cours de français aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé.

<sup>1</sup> Les employés bilingues sont les employés dont les compétences orales en français ont été évaluées par la Commission de la fonction publique et qui ont au moins atteint le niveau « Intermédiaire Plus ».





## Inscriptions aux cours de français par niveau (%)



Source: Collège Acadie Î.-P.-É.

## La reddition de compte

La *Loi* prévoit plusieurs mesures de reddition de compte : le mécanisme de plaintes, les plans et rapports annuels des institutions gouvernementales, et le rapport annuel du ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones.

### a) Le mécanisme de plaintes

Le mécanisme de plaintes permet aux membres du public de faire une plainte lorsqu'une institution gouvernementale ne respecte pas ses obligations en matière de services désignés, de correspondance ou de consultations publiques établies par la *Loi*. Le mécanisme de plaintes comprend deux niveaux. Au premier niveau, la plainte est traitée par le coordonnateur des services en français de l'institution en question, et au deuxième niveau, par l'agent aux plaintes. L'agent aux plaintes est M. Jean-Paul Arsenault, qui a été nommé le 14 décembre 2013 pour un mandat de cinq ans.

En 2015-2016, de l'information et des ressources sur le mécanisme de plaintes ont continué d'être offertes en ligne sur le site Web du gouvernement provincial (on peut actuellement les consulter au [www.princeedwardisland.ca/fr/information/conseil-executif/mecanisme-plaintes-loi-services-francais](http://www.princeedwardisland.ca/fr/information/conseil-executif/mecanisme-plaintes-loi-services-francais)). Parmi cette information et ces ressources, on trouve notamment une liste des services à propos desquels on peut faire une plainte, un aperçu du processus de traitement des plaintes, un formulaire de plainte ainsi que des renseignements sur le mécanisme de plaintes.

En 2015-2016, deux institutions gouvernementales ont reçu un total de quatre plaintes faites en vertu de la *Loi*. Les plaintes ont été traitées au premier niveau, soit par les coordonnateurs des services en français des institutions en question.

Le tableau ci-dessous décrit les plaintes reçues :

Institution gouvernementale	Sujet(s) de la plainte	Résultat
Santé Î.-P.-É.	1. Suivi en anglais à la version anglaise d'un formulaire partiellement rempli en français	1. La plainte a été renvoyée à l'agent aux plaintes, qui l'a rejetée car le formulaire rempli par la personne ayant fait la plainte ne mettait pas en évidence son désir d'avoir une réponse en français. Par contre, l'agent aux plaintes a indiqué qu'un formulaire rempli en français fait l'objet d'une correspondance.
	2. Suivi en anglais à la version anglaise d'un formulaire rempli en français	2. La plainte a été renvoyée à l'agent aux plaintes. Depuis avril 2016, Santé Î.-P.-É. offre le formulaire en question, ainsi que des documents connexes, en français et en anglais.
Ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie	3. Panneau de signalisation en anglais	3. La plainte a été réglée. Le Ministère a reconnu l'erreur et a remplacé le panneau dans les plus brefs délais.
	4. Erreur sur un panneau de signalisation en français	4. La plainte a été réglée. Le Ministère a reconnu l'erreur et a modifié le panneau sur lequel il y avait une erreur.



En plus des plaintes faites en vertu de la *Loi*, l'agent aux plaintes ainsi que le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones se sont penchés sur plusieurs autres plaintes et diverses questions portant sur les services en français non désignés. De plus, l'accès au mécanisme de plaintes a été amélioré dans le cadre du renouvellement du site Web du gouvernement (on peut obtenir le formulaire de plainte au [https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/forms/formulaire\\_de\\_plainte\\_-\\_loi\\_sur\\_les\\_services\\_en\\_francais.pdf](https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/forms/formulaire_de_plainte_-_loi_sur_les_services_en_francais.pdf)).

### **b) Les plans annuels et rapports annuels**

La *Loi* prévoit l'élaboration de plans et de rapports annuels par les institutions gouvernementales. Le processus permet aux institutions gouvernementales de planifier, chaque année, des actions dans le but d'améliorer leurs services en français et d'en faire rapport par la suite.

La *Loi* demande aux institutions de fournir, dans leur plan annuel, des renseignements sur :

- les services, parmi les services qu'elles offrent, qui sont prioritaires pour la communauté acadienne et francophone;
- leur capacité à offrir des services en français;
- la prestation en français de leurs services désignés, s'il y a lieu.

Dans leur rapport annuel, les institutions doivent également fournir des renseignements sur les plaintes qu'elles ont reçues quant à leur respect de la *Loi*. Pour la période 2015-2016, toutes les institutions gouvernementales assujetties à la *Loi* ont soumis un plan annuel et un rapport annuel.



### c) *Le rapport annuel du ministre*

Le présent rapport représente le troisième à être déposé à l'Assemblée législative depuis la promulgation de la *Loi* en décembre 2013. Sauf le premier rapport, qui couvrait la période du 14 décembre 2013 au 31 mars 2014, le rapport du ministre couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

## Les activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones

Le rôle du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones est de conseiller et d'appuyer le gouvernement sur toute question ayant trait à la communauté acadienne et francophone. Le Secrétariat est aussi responsable de l'application de la *Loi* et de son règlement.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Secrétariat a appuyé les institutions gouvernementales, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, le Comité des coordonnateurs des services en français et l'agent aux plaintes dans la mise en œuvre de la *Loi*.

Le Secrétariat a coordonné le processus de planification des plans et des rapports annuels auprès des coordonnateurs et a offert un appui aux institutions dans l'élaboration de ces plans et rapports en leur fournissant des modèles et en leur servant d'équipe-ressource.



Source : La Voix acadienne

Le Secrétariat a aussi poursuivi l'élaboration, commencée en 2014-2015, du processus administratif et d'outils nécessaires à la mise en œuvre de la *Loi*. En 2015-2016, ce travail a compris :

- des outils pour appuyer les coordonnateurs des services en français dans le processus de traitement des plaintes;
- des outils pour appuyer le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone dans la détermination des priorités de la communauté.

Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec la SSTA dans le cadre du groupe de travail établi pour assurer une communication ouverte et continue entre le gouvernement et l'organisme porte-parole de la communauté acadienne et francophone au sujet de la mise en œuvre de la *Loi*. En 2015-2016, le groupe de travail s'est réuni à deux occasions. Il a discuté de la mise en œuvre de la *Loi*, notamment des plans et des rapports annuels, du mécanisme de plaintes, de la détermination des priorités de la communauté en matière de services en français ainsi que de nombreux dossiers importants pour la communauté comme le nouveau Plan de développement global 2017-2027.

Au cours de la période du rapport, le Secrétariat a aussi eu plusieurs partenariats avec la communauté acadienne et francophone. Les relations existantes se sont renforcées et de nouvelles relations ont été créées. D'ailleurs, une employée du Secrétariat s'est jointe au Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie 2015 pour plusieurs mois dans le cadre d'un prêt de service. Elle a appuyé le Comité en matière de communications et de relations publiques. Parmi les organismes avec lesquels le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones a collaboré afin de faire avancer les dossiers importants de la communauté, il y a notamment la Coopérative d'intégration francophone, le Collège Acadie Î.-P.-É., le Congrès mondial acadien 2019, le RDÉE Î.-P.-É., La Voix acadienne, le Réseau santé en français Î.-P.-É. et la SSTA.

Au cours de la période du rapport, le Secrétariat a également géré l'administration de l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard pour les services en français 2013-2018. L'Entente Canada-Î.-P.-É. pour les services en français appuie les efforts faits par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour augmenter sa capacité à offrir des services en français en fonction des priorités en la matière de la communauté acadienne et francophone.



La contribution de Patrimoine canadien pour l'année 2015-2016 était de 1 237 500 \$. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a égalé ce montant dans le but de financer des projets qui visent à améliorer l'offre de services en français. Le plan stratégique de l'Entente énonce trois objectifs :

- Renforcer le cadre stratégique et le cadre de planification en soutien aux institutions gouvernementales;
- Maintenir une communication et des consultations officielles auprès de la communauté;
- Soutenir la création, la planification et la prestation de services et de programmes de qualité en français.

Le plan stratégique de l'Entente établit six secteurs prioritaires : la santé et le mieux-être, la sécurité publique, la culture, les services sociaux, le tourisme et l'accès à l'information en français. Un total de dix institutions gouvernementales ont reçu un financement par l'entremise de l'Entente pour des projets, et 13 postes désignés bilingues ont été financés grâce à l'Entente.

En 2015-2016, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, appuyé par le Secrétariat, a participé à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne 2015. La Conférence a eu lieu à Toronto dans le cadre du 400<sup>e</sup> anniversaire de la présence française en Ontario. Lors de la Conférence, qui rassemble les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Francophonie, les sujets à l'ordre du jour étaient : les services gouvernementaux de langue française, le développement économique, le tourisme comme outil de promotion de la francophonie canadienne, l'immigration francophone et les médias de langue française.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par la direction du Secrétariat, a aussi participé activement au Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne et à plusieurs de ses sous-comités. Le Réseau réunit des fonctionnaires qui appuient les travaux des membres de la Conférence.

Au cours de l'exercice, le Secrétariat a aussi participé aux travaux de la Commission mixte de coopération régionale entre les provinces de l'Atlantique et Saint-Pierre et Miquelon. Plusieurs secteurs traités dans le cadre de la Commission mixte correspondent aux secteurs prioritaires de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard, notamment la culture, le tourisme et la santé.

## Les progrès réalisés par les institutions gouvernementales

### *Les nouvelles du gouvernement en français*

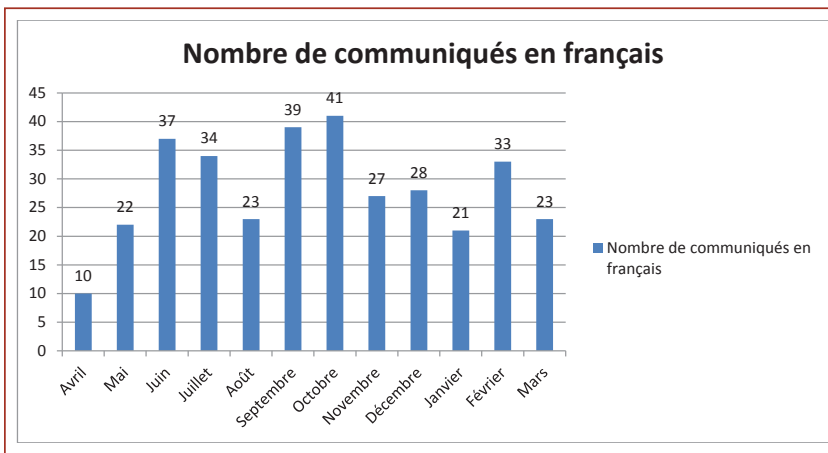
Au cours de 2015-2016, le gouvernement a diffusé 338 communiqués de presse en français sur un total de 496. Ces communiqués ont couvert diverses questions et nombre d'entre eux renseignaient sur des services et des programmes gouvernementaux. Voici quelques exemples des sujets abordés :

- l'amélioration des technologies éducatives à travers la province;
- le service de télésanté 811 (qui est offert en français ainsi que dans plus de 120 autres langues);
- les consultations sur la *Child Protection Act* (loi sur la protection des enfants) et le projet de loi sur l'utilisation de l'eau;



- le sondage mené par Santé Î.-P.-É. sur la langue de préférence pour les services de santé;
- les programmes et services relatifs au marché du travail de la province offerts par Compétences Î.-P.-É.;
- le nouveau programme de préparation à l'exportation visant à appuyer les entrepreneurs;
- l'expansion de l'accès aux services de santé mentale pour les jeunes;
- la nouvelle école francophone dans la région de Kings-Est;
- les précautions à prendre pour bien se préparer aux situations d'urgence;
- l'appel de demandes pour de nouvelles subventions visant la promotion du mieux-être dans les communautés de la province.

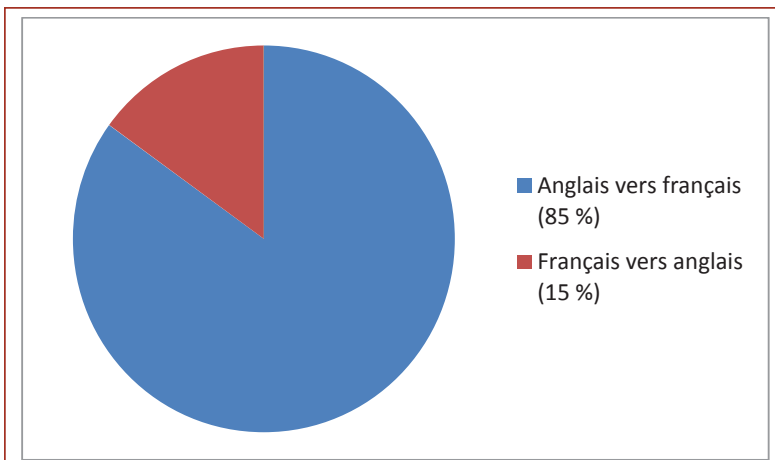
### **Nombre de communiqués de presse publiés en français**



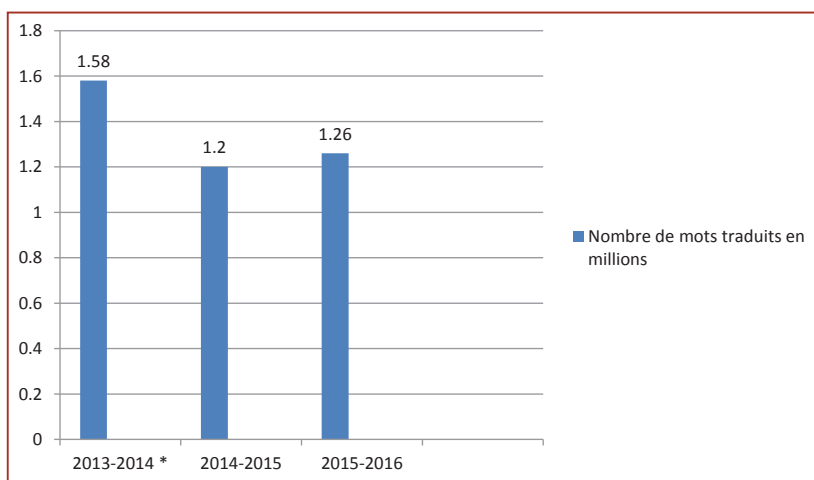
### **Le Service de traduction**

Le Service de traduction du gouvernement provincial joue un rôle clé dans l'offre de services en français par les institutions gouvernementales. Le Service permet notamment aux institutions gouvernementales d'accroître la quantité d'information disponible en français. En 2015-2016, le Service de traduction a traduit 1,26 million de mots, dont 85 % ont été traduits de l'anglais vers le français et 15 %, du français vers l'anglais.

### **Pourcentage de mots traduits selon la langue de départ et d'arrivée**



## Nombre de mots traduits par exercice financier (en millions)



\*Pour l'année 2013-2014, le nombre comprend la traduction faite pour Î.-P.-É. 2014 inc., organisme responsable des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de Charlottetown en 2014.

## Les faits saillants

Pendant la période du rapport, les institutions gouvernementales ont mis en œuvre leurs plans annuels pour l'exercice (2015-2016). Elles ont par la suite soumis un rapport annuel au ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones. Le tableau ci-dessous est une liste des faits saillants des progrès réalisés au cours de l'année.

### Agriculture et Pêches

- Campagne de promotion mettant en vedette des produits alimentaires et des boissons de l'Île-du-Prince-Édouard (réalisée en collaboration avec la Régie des alcools de l'Î.-P.-É.) menée en français <http://peiflavours.ca/fr/thats-island-style>
- Ajout du bilinguisme comme atout dans les concours de recrutement du Ministère

### Bureau du Conseil exécutif

- Réalisation d'importants progrès dans le renouvellement du site Web du gouvernement par Communications Î.-P.-É.
- Offre en français de Contribuons à l'Î.-P.-É. <https://www.princedwardisland.ca/fr/information/conseil-executif/contribuons-a-li-p-e>

### Commission de la fonction publique de l'Î.-P.-É.

- Adoption d'une politique sur la désignation de postes bilingues et la révocation de cette désignation
- Publication du dépliant *Se préparer à une entrevue*
- Distribution d'Antidote (logiciel de révision linguistique) auprès des employés occupant des postes désignés bilingues

### Commission de réglementation et d'appels de l'Île

- Efforts soutenus pour offrir des services en français lorsque demandé en personne ou par téléphone
- Publication du document *Que faut-il savoir au sujet des contrats de location?* <http://www.irac.pe.ca/rental/odrrp-rental-agreements-Francais.pdf>

Commission des accidents du travail de l'Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de matériel promotionnel en français pour le « Concours vidéo pour les jeunes 2016 » portant sur la sécurité au travail</li> <li>- Prise en considération des demandes de services en français afin de déterminer les services prioritaires</li> </ul>
Commission des droits de la personne de l'Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de la version française du rapport annuel 2014-2015 de la Commission <a href="http://www.gov.pe.ca/photos/original/annualreptfrnch.pdf">http://www.gov.pe.ca/photos/original/annualreptfrnch.pdf</a></li> <li>- Création d'un prix, dans le cadre de la Foire du patrimoine de l'Île, offert à un projet en français portant sur les droits de la personne</li> </ul>
Communautés, Terres et Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité pour les Insulaires de participer en français – en personne, en ligne ou par téléphone – aux consultations sur le projet de loi sur l'utilisation de l'eau</li> </ul>
Développement économique et Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de services en français dans les centres d'information touristique et au numéro d'information sans frais</li> <li>- Collaboration accrue entre le Ministère et des organismes de la communauté acadienne et francophone</li> <li>- Appui direct au secteur du tourisme francophone par l'entremise d'un programme de traduction de sites Web et d'une formation destinée aux opérateurs touristiques francophones</li> </ul>
Éducation, Développement préscolaire et Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de versions françaises de ressources du Programme de parentalité positive, Triple P</li> <li>- Prestation de services en français en autisme pour la petite enfance, y compris l'intervention comportementale intensive, le processus de transition vers l'école et le soutien intensif pour la maternelle</li> <li>- Offre active d'un service désigné en vertu de la Loi : les services en personne à la Bibliothèque publique d'Abram-Village, à la Bibliothèque publique J.-Henri-Blanchard et à la Bibliothèque publique Dr J.-Edmond-Arsenault</li> </ul>
Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité pour les Insulaires de participer aux consultations prébudgétaires annuelles en français, et publication du matériel connexe en français</li> <li>- Démarches des Services partagés en technologie de l'information pour assurer que le nouveau site Web du gouvernement puisse être offert en anglais et en français</li> </ul>
Innovation Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de services en français par des agents d'expansion des entreprises</li> </ul>
Justice et Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion en français de tous les messages du Ministère traitant de la sécurité publique</li> <li>- Prestation du service 911 en français (accessible en tout temps)</li> <li>- Efforts pour recruter un agent de sécurité publique bilingue au sein du Bureau des mesures d'urgence</li> <li>- Publication de versions françaises des formulaires du Bureau du commissaire aux incendies destinés au public</li> </ul>

Main-d'œuvre et Études supérieures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation en français de services d'appui en matière de bourses et de prêts étudiants</li> <li>- Octroi d'un appui financier à La Voie de l'Emploi</li> </ul>
Musée et Fondation du patrimoine de l'Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparatifs en vue de la désignation des services au Musée acadien</li> <li>- Création de brochures bilingues pour six des sept musées provinciaux</li> <li>- Composantes françaises pour la section de l'aire marine protégée au Musée des pêches de Basin Head</li> </ul>
Régie des alcools de l'Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de services en français par des employés bilingues dans trois succursales</li> </ul>
Santé et Mieux-être	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiative célébrant le 250<sup>e</sup> anniversaire de la carte de l'Île-du-Prince-Édouard créée par Samuel Holland, intitulée « L'Île s'engage à marcher! », menée en français dans la communauté acadienne et francophone</li> <li>- Publication en français de toute l'information relative à l'immunisation, y compris le calendrier de vaccination pour adultes et les fiches d'information sur les vaccins</li> <li>- Approbation d'une politique sur les services en français par le Bureau du médecin hygiéniste en chef</li> </ul>
Santé Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondage mené pour identifier la langue de préférence des Insulaires pour les services de santé en vue d'inclure cette information sur leur nouvelle carte-santé</li> <li>- Élaboration de pratiques pour identifier systématiquement les compétences linguistiques des professionnels de la santé</li> <li>- Participation de 20 employés de Santé Î.-P.-É. à une journée de développement professionnel sur l'offre active des services en français organisée par le Réseau Santé en français de l'Î.-P.-É.</li> <li>- Ajout considérable de contenu en français sur le site Web de Santé Î.-P.-É. afin de promouvoir l'offre de services en français</li> <li>- Élaboration d'un plan de promotion du service 811 (qui est offert en français)</li> <li>- Affectation d'une ressource bilingue pour offrir des services dentaires dans les écoles de langue française du comté Prince</li> <li>- Confirmation d'un projet pour établir un voisinage bilingue au foyer Beach Grove</li> <li>- Traduction du site Web de la Ligne d'écoute de l'Î.-P.-É. en collaboration avec le Réseau Santé en français de l'Î.-P.-É. et l'Association canadienne pour la santé mentale (division de l'Î.-P.-É.)</li> </ul>
Services à la famille et à la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de services en français dans le cadre des consultations pour la révision de la <i>Child Protection Act</i> (loi sur la protection des enfants)</li> <li>- Présentations portant sur la protection de l'enfance offertes aux écoles de langue française pour la première fois</li> <li>- Publication de matériel promotionnel en français pour la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées</li> </ul>



Société de gestion des déchets de l'Île	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de versions françaises de ressources et d'outils sur le programme de gestion des déchets <a href="http://www.iwmc.pe.ca/fr/index.php">http://www.iwmc.pe.ca/fr/index.php</a></li> <li>- Publication régulière d'annonces en français dans le cadre de la campagne de sensibilisation continue de la Société</li> </ul>
Transports, Infrastructure et Énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestation de services en français en personne dans quatre des huit centres Accès Î.-P.-É. et par téléphone dans tous les centres</li> <li>- Publication accrue d'information en français sur le site Web du Ministère</li> <li>- Offre de l'examen de conduite en français partout dans la province</li> <li>- Offre active de services désignés en vertu de la <i>Loi</i> : le service d'information pour les voyageurs 511 et les panneaux de signalisation routière</li> </ul>

## Les progrès à venir

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la *Loi*, tout en harmonisant les priorités de la communauté acadienne et francophone avec la capacité du gouvernement à offrir des services y répondant.

### Voici un aperçu de quelques initiatives prévues en 2016-2017 :

- Le groupe de travail conjoint entre la SSTA et le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones s'élargira. La présidence du Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, l'agent aux plaintes, un coordonnateur des services en français, un représentant de la Commission de la fonction publique de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'un représentant du Réseau santé en français Î.-P.-É. seront invités à s'y joindre. L'ajout de ces membres permettra d'enrichir les échanges portant sur la mise en œuvre de la *Loi* et d'accroître la collaboration entre le gouvernement et la communauté.
- La Commission de la fonction publique dirigera deux initiatives visant à augmenter la capacité d'offrir des services en français au sein du gouvernement. L'une d'elles visera à répertorier les employés bilingues des institutions gouvernementales assujetties à la *Loi* ainsi qu'à les sensibiliser à la possibilité de demander l'évaluation de leurs compétences orales en français et à les inciter à le faire. L'autre initiative portera sur l'élaboration d'une stratégie de recrutement pour les postes bilingues difficiles à combler à l'interne et à l'externe.
- Le lancement du nouveau site Web du gouvernement permettra d'offrir davantage de services en ligne en français et d'augmenter de façon importante la quantité d'information et de communications en français. De plus, les Insulaires auront accès à la totalité du site Web à partir de son interface française.